

2023/81

# MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

-----  
Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme-----  
Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°0070/2023

**Objet : Arrêté de police de circulation pour travaux de tirage, aiguillage, raccordement et déploiement de la fibre optique**

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

**Vu** le code de la route,

**Vu** les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

**Vu** la demande en date du 05 Décembre 2023 formulée par CONSTRUCTEL, représenté par Monsieur Nuno MADUREIRA et ses sous-traitants, 26-28rue des Gallières 41000 BLOIS,

Considérant les travaux de tirage, aiguillage, raccordement et déploiement pour la pose de la fibre optique aux lieux-dits le Gravier, La Vougrerie, la Bulonnière, la Varace, rue Adnré Du Vigneau et route de Baillou à Sargé sur Braye

**Considérant** que pour permettre l'exécution de travaux sur le domaine public, et assurer la sécurité des ouvriers, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

## ARRETE :

**Article 1 :** La circulation sera alternée manuellement à partir du 11 Décembre 2023 pour 60 jours.

**Article 2 :** Pendant cette période, le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier. Il est interdit à tout véhicule d'effectuer un dépassement. La vitesse sera limitée à 30 Km/h. La signalisation pour la mise en sécurité de tous sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

**Article 3 :** Madame l'adjudant-Chef de Gendarmerie de Mondoubleau est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 06 Décembre 2023

Le Maire,  
Martine ROUSSEAU.

